



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

GROIX, 9 MARS 2022

## ► Fiche technique

### **Réunion d'information et d'échanges – Groix**

Salle des fêtes – Groix

18 h – 20h30

#### **Intervenants**

Joël MATHURIN, préfet du Morbihan

Daniel CUEFF, vice-président de la Région Bretagne en charge de la Mer et du Littoral

Bruno PARIS, vice-président de Lorient Agglomération en charge de la Transition écologique (à distance)

Dominique YVON, maire de Groix

Martin SALMON, chef de projets éoliens – DGEC (à distance)

Bérangère GALINDO, directrice de projets EMR – DREAL Bretagne

Jean-Pierre BOMPARD - CNDP

Marc DI FELICE – CNDP

Bertrand BOURDON, responsable projets concertation - RTE

Jean-Pascal DEVIS, directeur adjoint - DDTM

Franck DAVID – Géophom (à distance)

#### **Participants**

La réunion publique a réuni en tout environ 80 personnes.

## ► Échanges avec le public

**Une participante** indique que le projet aura un fort impact pour les habitants de Groix et Belle-Île, étant localisé à seulement 15 et 18 km des 2 îles. Le compte-rendu du débat public portant sur le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée présentait pourtant comme raisonnable un éloignement à 30 km des côtes ou plus, et ne présentait pas la profondeur comme quelque chose d'insurmontable. Elle demande pourquoi la Bretagne serait moins bien lotie que la Méditerranée, et pourquoi les implantations éloignées des côtes ne sont pas étudiées dans tous leurs paramètres (ancrages, RTE, maintenance, activités maritimes et environnement). Elle évoque le positionnement des communes littorales et la limite des 12 milles permettant de toucher des taxes, ce qui est contradictoire avec le tourisme. Elle demande quelles sont les conditions pour obtenir un changement de cette loi, afin de repousser cette distance au-delà des 12 milles, afin de garantir l'acceptabilité des projets éoliens.

**La présidente de l'association Horizon Groisillon** évoque les photomontages et le fait qu'ils correspondent à une condition climatique, qui joue beaucoup sur la

visibilité ; et demande si d'autres simulations seront faites dans d'autres conditions. Elle indique être solidaire de Belle-Île sur la problématique du paysage. Elle demande si d'autres simulations du paysage vont être réalisées. Elle se questionne sur la raison pour laquelle, considérant la technologie actuelle, le parc serait à la frontière territoriale et pas à plus de 70km des côtes.

**Un participant**, se questionne sur la part de rétribution des communes affectées par le projet.

### **Martin SALMON, chef de projets éoliens - DGEC**

Martin Salmon répond à la première question concernant l'éloignement du projet et la comparaison avec le projet en Méditerranée. Il précise que les deux projets sont différents, notamment considérant les contraintes environnementales, les contraintes liées aux usages de pêche et l'enjeu paysager.

Dans le cas le plus « défavorable », le projet serait à 15 km de Belle-Île et 30 km de Groix. Il précise que les enjeux techniques sont très importants : plus le projet est éloigné des côtes, plus le raccordement est complexe et nécessite la construction d'infrastructures supplémentaires. Martin Salmon précise que le projet demande d'adopter une posture d'équilibre entre différentes contraintes : la prise en compte des enjeux de pêche, paysagers, et de protection de l'environnement, de la nature des fonds, des conditions de vent et de courant.

Sur la rétribution des communes, Martin Salmon explique qu'il existe une taxe liée à l'implantation d'éoliennes en mer. Cette dernière a été étendue à la zone économique exclusive. Cette taxe est de l'ordre de 18 000 euros du kilowatt, ce qui générerait pour le projet 4 à 5 millions de retombées fiscales par an.

Pour la partie en DPM, il y a une clé de rétribution, les communes touchent une partie de ce montant. Pour la partie en zone économique exclusive, il n'y a pas pour l'heure de clé de rétribution.

Martin Salmon précise que des photomontages supplémentaires seront réalisés.

**Un participant**, propose d'aborder la question de la sobriété énergétique.

**Une participante** demande où en est le projet pilote de ferme éolienne.

**Jean-Claude Jaillette**, élu à la municipalité de Groix, revient sur les propos du Président de la République qui avait déclaré que les paysages ne devaient pas être « défigurés par des pales blanche ». Il précise néanmoins, que le projet est une chance en matière d'indépendance et de transition énergétique.

L'élu se demande pourquoi est-ce que la technologie des éoliennes flottantes ne permettrait-elle pas « d'effacer de l'horizon » les éoliennes.

### **Bérandère GALINDO, directrice de projets EMR – DREAL Bretagne**

Bérangère Galindo revient sur la question de la ferme pilote. La ferme pilote n'est pas encore sortie de terre. Pour autant, des projets similaires commencent à voir le jour en Méditerranée.

Elle précise que ce projet pilote n'est pas à voir de la même façon que le parc commercial. La ferme pilote permet de tester des technologies et identifier des difficultés.

**Julie PEREIRA, porteuse de projet de la ferme pilote, responsable concertation EOLFI**

Julie Pereira explique que le projet de ferme pilote est en cours de construction. Le projet a subi un revers l'année dernière. L'entreprise Naval Énergie qui construisait les flotteurs, a décidé d'arrêter son activité en matière d'énergie en mer. Cela a ralenti le projet. Aujourd'hui, EOLFI a trouvé un nouveau flotteur.

Il est prévu que la ferme pilote soit active 4 à 5 ans avant la construction de la ferme commerciale, permettant ainsi d'avoir un retour d'expérience sur l'environnement.

Julie Pereira précise à ce sujet que des études environnementales sont prévues dans le cadre de la construction de la ferme pilote.

Elle précise que la ferme pilote permettra de tester les infrastructures bretonnes et structurer toute la filière de l'éolienne en mer.

**Daniel CUEFF, vice-président de la Région Bretagne en charge de la Mer et du Littoral**

Daniel Cueff revient sur la question de la sobriété énergétique. Il rappelle l'enjeu du projet : permettre de sortir des énergies fossiles. Pour Daniel Cueff, la Bretagne doit faire sa « part citoyenne » dans cette démarche de transition énergétique.

D'autant que pour Daniel Cueff, la seule alternative – l'énergie nucléaire – est trop risquée. Il préfère une énergie renouvelable, non dangereuse et de proximité.

Il précise également qu'il est nécessaire d'économiser l'énergie, même si cela est une tâche complexe.

**Thierry BIHAN**, adjoint au maire de Groix, aimerait disposer d'un photomontage du poste électrique afin de savoir où il sera situé.

**Etienne Duru**, président de l'association Avenir de Groix, demande des précisions sur la valeur choisie sur le pouvoir séparateur de l'œil concernant le photomontage.

**Pascal Rafoni**, Président de l'association Rés'eau Mer, précise que l'enjeu du mixte énergétique ne sera pas résolu avec ce projet. Il précise qu'il est nécessaire d'adopter une vision de long terme, prospective. L'habitant pose également la question de la protection des nappes phréatiques.

**Une participante** se demande s'il est envisagé de coupler l'éolien avec de la production d'hydrogène, stocké en mer. Elle demande également si un projet de nurserie à poissons avait été étudié.

### **Bruno PARIS, vice-président de Lorient Agglomération en charge de la Transition écologique**

Bruno Paris revient sur la question de l'hydrogène. Il explique qu'une réflexion est menée sur la complémentarité des deux énergies. Des opérateurs travaillent d'ores et déjà sur des dispositifs d'électrolyse de l'eau de mer. Il reste néanmoins à interroger le cahier des charges.

Bruno Paris revient également sur la question de l'éloignement du parc vis-à-vis des côtes. Il rappelle que la distance génère des difficultés techniques importantes. Pour répondre à ces contraintes, il explique que l'hydrogène peut être une voie à explorer pour des éoliennes placées relativement loin des côtes. Le développement de *pipeline* peut également être une solution.

### **Joël MATHURIN, préfet du Morbihan**

Le préfet revient sur la décision de la ministre. Il rappelle que la décision a exigé un travail de compromis intégrant plusieurs enjeux importants : des enjeux liés à la pêche, à la biodiversité, à l'état du sol et à l'intégration paysagère. C'est un équilibre entre ces différents enjeux qui a été recherché.

### **Martin SALMON, chef de projets éoliens - DGEC**

Il revient sur la question des nappes phréatiques. Il précise qu'aucun des travaux d'expertise n'a relevé la moindre alerte. De nombreuses études géotechniques sont menées pour identifier la nature des sols. Ces études visent à caractériser (par carottage) les sols pour permettre de forer dans les meilleures conditions.

### **Jean-Pierre BOMPARD - CNDP**

Il revient sur le rôle de la Commission nationale du débat public. Il rappelle que la décision ministre a été un arbitrage. Il explique que le rôle de la Commission nationale du débat public est de mettre sur la table les propositions et les opinions de tous. À ce titre, aucune question n'a été éludée.

### **Franck DAVID - Géophom**

L'expert aborde la question du pouvoir séparateur de l'œil et la qualité des photomontages.

Les photomontages réalisés ont une résolution de 180 pixels par degrés, bien au-delà de la capacité de l'œil.

Pour une utilisation web des montages, la résolution est réduite mais reste toujours supérieure aux capacités de l'œil.

**Jean Verger**, président du Conseil de développement du pays de Lorient, demande si les dates prévisionnelles ont été fixées en prenant en compte les problématiques rencontrées dans les autres parcs.

Il demande également des précisions sur la compensation financière, ses affectations et son fléchage possible. En attendant 2030, se pose ainsi la question de savoir s'il n'est pas d'ores et déjà possible de d'orienter les financements vers des projets de transition énergétique.

**Une participante**, se questionne sur le coût carbone total du projet. Elle se demande si, dans le contexte d'une énergie déjà en grande partie décarbonée en France, le projet éolien représente une réelle avancée écologique. Enfin, elle questionne les experts sur le démantèlement des éoliennes et leur recyclage.

**Un pêcheur**, demande si l'activité de pêche sera possible dans le parc. Si celle-ci est autorisée, il demande si les câbles qui relient les éoliennes entre elles vont être protégés électro magnétiquement pour éviter que les poissons viennent s'y reproduire.

### **Joël MATHURIN, préfet du Morbihan**

Il revient sur la question de la compensation financière. Sur les 4 à 5 millions d'euros, environ 50 % revient au territoire.

De plus, à court terme, un contrat de relance et de transition énergétique a été signé avec Lorient Agglomération. Dans le cadre de ce contrat, il est prévu une allocation de moyens pour accompagner des projets de transition énergétique. Enfin, le préfet propose la mise en place d'une « *task force Groix 2030, commune exemplaire en matière de transition énergétique* ».

Par ailleurs, concernant les porteurs de projets, ces derniers sont évalués à hauteur de 30 % sur la qualité hors prix. Les porteurs de projet vont devoir faire valoir leurs arguments montrant leur participation au développement du territoire.

### **Martin SALMON, chef de projets éoliens – DGEC**

Martin Salmon revient sur la question du bilan carbone du parc. Il précise tout d'abord que si le mix énergétique français est décarboné en grande partie, il demeure un besoin de le diversifier.

Le cahier des charges prévoit un critère de sélection basé sur le recyclage.

L'objectif est que l'intégralité de l'installation soit recyclée afin d'être le plus efficace en matière de cout carbone.

Martin Salmon précise que ces critères sont particulièrement discriminants pour les candidats.

Sur la question de la pêche, Martin Salmon rappelle l'article 7 de la décision ministre : tout doit être fait pour que l'activité de pêche soit maintenue. Il précise néanmoins que l'impact du parc sur la pêche dépendra de la typologie de pêche et d'ancrage.

**Une participante** demande à la RTE si des études préalables prenant en compte une localisation éloignée des côtes ont été faites, et le cas échéant quels ont été les paramètres déterminants.

Une participante, demande qui réalise les études environnementales et s'il s'agit d'organismes indépendant.

**Bertrand BOURDON, responsable projets concertation - RTE**

Concernant la question des études préalables vis-à-vis de l'éloignement du parc, Bertrand Bourdon explique qu'il existe de larges zones d'étude en mer. Il précise que RTE est capable de faire des raccordements éloignés des côtes, même à 100 km de ces dernières. C'est surtout la question des moyens qui restent à définir dans l'élaboration de ces projets.

Concernant les études environnementales, RTE fait appel au cabinet TBM (basé à Auray) qui construit le dossier d'étude d'impact et l'état initial de l'environnement. RTE intègre ces données pour construire le meilleur tracé avec le moins d'impact sur l'environnement.

**Bérangère GALINDO, directrice de projets EMR – DREAL Bretagne**

Bérangère Galindo indique qu'à l'échelle de l'État, il est fait appel à des cabinets spécialisés. Ces prestataires réalisent les études environnementales.

Ces données sont évaluées et présentées par le lauréat lors de l'enquête publique. Les documents sont également analysés par les instructions environnementales.

Bérangère Galindo insiste sur la neutralité et l'évaluation des projets au moment de l'instruction.

En outre, Le Conseil général de l'environnement et du développement durable peut donner un avis et ne manque pas de souligner des manquements possibles.